Bien vivre à Chastre

Magazine trimestriel officiel
de la Commune de Chastre

Automne 2018 - n°76

Chastre I Villeroux I Blanmont I Cortil I Noirmont I Gentinnes I St-Géry

Intermarché contact

Ouvert les dimanches et jours fériés
toute la journée

CHAUSSÉE DE NAMUR (N4). 70 - WALHAIN - TÉL. 010 65 98 20

Votre vie évolue, adaptez aussi votre assurance.

Demandez un check-up gratuit

ALPHA CONSEILS
Toutes assurances, crédit habitation
Chaussée de Namur 97
5030 GEMBLOUX
081 62 50 40
Chaussée de Louvain 533
5004 NAMUR
081 73 24 16
www.alphaconseils.be
alpha@lap.be
LES AP assurances

NANOU CLAUS
Kinésiologue
Vers un souffle de légèreté...
Membre de la Fédération belge de kinésiologie
Rue Golard, 4
1450 Chastre
0487/441 725
www.nanouclaus.be
nanouclauskinesiologue@gmail.com
Nanou Claus Kinésiologue

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU ECOSPORT

Ford

4,1-5,8 L/100KM. 107-134 G/KM. (NEDC)

Garage de la Croisée
Chaussée de Namur, 128 - 5030 Gembloux
Tél. 081 61 16 26 - Email. info@garagedelacroisee.be
www.jambes-motors.be
@garagedelacroisee
youtube.jambes-motors.be

En raison de la proximité des élections communales, ce numéro du Bien vivre à Chastre ne comportera pas d'articles émanant des membres du Collège communal et des groupes de la minorité.

Mesdames, Messieurs,

Chers lecteurs,

A Chastre, les vacances se terminent pour bon nombre d'entre vous. J'espère que vous avez pu profiter de ces moments bienvenus pour vous ressourcer, malgré ces chaleurs peu habituelles.

Avant de rappeler certaines activités à venir, j'aimerais vous présenter nos nouveaux agents qui ont récemment rejoint l'équipe administrative déjà en place:

- Tristan LAVIGNE a été désigné en qualité de Conseiller Energie et Mobilité. Il remplace Marie BRYNART pour l'énergie.

  Il sera disponible pour le public, les mardis et jeudis de 9h à 12 h et le mercredi de 13 h à 16 h, sur rendez-vous.

  Vous pouvez le contacter au 010/65.44.96 ou par mail: tristan.lavigne@chastre.be

- Juliette JOIE a rejoint le service Urbanisme et collabore avec Noélie BODIN.

  Vous pouvez la contacter au 010/65.44.97 ou par mail: juliette.joie@chastre.be

- Isabelle FLAMEND est notre Conseillère en prévention. Sa mission est d'assister le Collège communal, la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application de la loi sur le bien-être des travailleurs. Elle partage ses missions au sein de la Commune et du CPAS.

  Vous pouvez la contacter au 010/65.44.73 ou par mail: isabelle.flamend@chastre.be

- Laurence GILON a été engagée en qualité de Contremaître. Elle remplace René COLSON admis à la retraite. Elle seconde Fabian DRUART, notre Chef du service «Cadre de Vie».

  Elle a notamment en charge, la gestion des Espaces verts et la création de projets y afférents. Vous pouvez la contacter au 010/65.58.97 ou par mail: laurence.gilon@chastre.be

Je leur souhaite la bienvenue parmi nous et me réjouis d'avoir pu compléter l'équipe en place afin de répondre toujours mieux aux demandes de la population et d'offrir un service de qualité.

Puisque l'occasion m'est donnée, je tiens aussi vivement à remercier Monsieur Marc HERRENT, Responsable de l'équipe technique des espaces verts qui a été admis à la retraite au 01 juillet 2018, pour l'excellent travail accompli au cours de sa carrière communale. Avec le personnel communal, nous lui souhaitons une heureuse retraite.

L'automne et l'hiver qui arrivent, verront également la reconduction d'activités récurrentes, telles que le programme «Je cours pour ma forme» qui a débuté ce 10 septembre, la cérémonie des noces d'or ce 16 septembre, les cérémonies commémoratives du 11 novembre et l'organisation du traditionnel marché de Noël des 1ers et 2 décembre prochains.

Vous trouverez également dans ce bulletin un rappel des informations nécessaires relatives aux prochaines élections communales et provinciales du 14 octobre prochain.

Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne rentrée à toutes et tous .

Cordialement

Stéphanie THIBEAUX

Magazine
Bien Vivre à Chastre
N°76 - automne 2018

«Bien vivre à Chastre» est le magazine officiel d'informations locales et générales de la Commune de Chastre. Son contenu mêle les nouvelles des 7 villages de la Commune à des articles d'intérêt général susceptibles d'intéresser directement la majorité de leurs habitants.
Conformément à la Loi du 8 avril 1965, «Bien vivre à Chastre» est reconnu officiellement en Belgique par son enregistrement permanent auprès de la section du Dépôt légal de la Bibliothèque Royale de Belgique.
«Bien vivre à Chastre» paraît quatre fois l'an, au printemps, en été, en automne et en hiver, Il est distribué gracieusement dans tous les logements de Chastre, de Villeroux, de Blanmont, de Cortil, de Noirmont, de Gentinnes et de Saint-Géry et y atteint directement une population de 7627 habitants (au 01-05-2018).
«Bien vivre à Chastre» est auto-financé par les insertions publicitaires des commerces et entreprises de notre région.

Administration, rédaction, informations, éditeur responsable :
Bourgmestre Claude JOSSART
71, avenue du Castillon - 1450 Chastre
T. 010 65 44 86
claude.jossart@base.be
Régie publicitaire & Production :
sprl Regifo Edition
Fosses-la-Ville
T. 071 74 01 37 - info@regifo.be
www.regifo.be

Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018

Le 14 octobre 2018, vous élirez vos représentants pour les conseils communaux et provinciaux. Ce scrutin sera l'occasion d'inaugurer plusieurs nouveautés :

1. **La promotion du don d'organes:**
Les élections constituent un moment particulièrement propice à la sensibilisation puisqu'elles mobilisent massivement la population. Les communes sont désormais obligées de permettre l'inscription comme donneur d'organes le jour des élections locales.

Le 14 octobre 2018, vous aurez l'occasion de vous inscrire comme donneur d'organes.

2. **Le volontariat pour la fonction d'assesseur:**
Après différentes expériences positives, le volontariat pour la fonction d'assesseur a été introduit afin de permettre à tout un chacun de poser sa candidature pour devenir membre d'un bureau électoral.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, contactez l'administration communale qui vous indiquera comment poser votre candidature à la fonction d'assesseur.

3. **Suppression de l'effet dévolutif de la case de tête:**
Désormais, les votes exprimés en case de tête ne seront plus redistribués vers les candidats. Si vous votez en case de tête, votre voix va vers la liste. Si vous souhaitez soutenir un ou plusieurs candidats, il convient de rougir la/les case (s) au regard de son/leur nom.

4. **Retour au vote papier**
En 2018, le vote électronique ne sera plus utilisé en Wallonie. Pour certains citoyens, le retour au vote papier sera une première. Pour les aider, une série d'outils sont mis à disposition afin d'accompagner tout électeur dans le choix de ses représentants.

5. **Qui peut voter le 14 octobre 2018?**
Pour les élections communales:
Toute personne remplissant les conditions suivantes:

- avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

En plus, pour tous les citoyens étrangers:

- Être inscrit sur le registre des électeurs communaux avant le 31 juillet 2018. Pour ce faire, il faut introduire un formulaire de demande d'inscription avant le 31 juillet 2018. Ce formulaire est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site electionslocales.wallonie.be

Pour les **citoyens non ressortissants d'un pays de l'Union européenne**, il faut également être en possession d'un titre de séjour légal depuis le 31 juillet 2013 au plus tard et avoir résidé de manière ininterrompue dans une commune belge depuis cette date, et signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Pour les élections provinciales:

Toute personne remplissant les conditions suivantes:

- avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

Les ressortissants étrangers issus ou non d'un pays membre l'Union européenne ne peuvent y participer.

6. **La démocratie, pas sans moi!**
En Belgique, le vote est obligatoire. Il s'agit d'un droit acquis de haute lutte, un acte citoyen fondamental.

7. **Procuration**
Tous les électeurs ont l'obligation d'aller voter dans le bureau de vote indiqué sur leur lettre de convocation. Si toutefois vous vous trouvez dans l'impossibilité d'aller voter, vous pouvez donner une procuration à une personne de confiance qui, elle-même, a la qualité d'électeur .

Attention L'octroi d'une procuration ne peut se faire que si votre absence se justifie par les motifs repris dans le tableau ci-dessous.

Motifs	Pièce justificative
Maladie ou infirmité, en ce compris d'un parent, allié ou cohabitant	Certificat médical Attention : un médecin candidat aux élections ne peut pas établir le certificat
Raisons professionnelles ou de service	Attestation de l'employeur Pour les indépendants : déclaration sur l'honneur auprès de l'administration communale
Les bateliers, marchands ambulants ou forains	Certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence
Situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire	Certificat délivré par l'établissement pénitentiaire
Convictions religieuses	Attestation délivrée par les autorités religieuses
Etudiants, pour des motifs d'étude	Attestation de la direction de l'établissement fréquenté.
Séjour temporaire à l'étranger	Certificat de l'organisation de voyages. A défaut : certificat délivré par le bourgmestre de la commune de résidence sur demande à introduire au plus tard le 13 octobre 2018.

Notez que :

- les électeurs européens et non-européens ne peuvent être porteurs d'une procuration que pour les élections communales, c'est-à dire que celle-ci leur est confiée par un électeur européen ou non-européen. Il convient donc de donner procuration à un électeur qui participe au(x) même(s) scrutin(s) que soi.
- un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.
- Les candidats ne peuvent être porteurs d'une procuration que si elle leur a été donnée par :
  - leur conjoint ou cohabitant légal,
  - un parent ou allié ayant fixé sa résidence principale à leur domicile,
  - un parent ou allié jusqu'au troisième degré en cas de domiciles distincts.

Le bourgmestre de la commune attestera sur le formulaire de procuration le lien de parenté. De plus, un acte de notoriété sera joint au formulaire dans le cas où ils ne sont pas inscrits dans la même commune.

Documents nécessaires

Le jour de l'élection, le porteur de la procuration doit se munir de sa convocation et de sa carte d'identité ainsi que du **formulaire de procuration** dûment complété accompagné de la pièce justificative.

8. **S'informer sur les élections :**
Vous avez encore des questions au sujet des élections ? N'hésitez pas à consulter le portail http://electionslocales.wallonie.be/. Vous y trouverez une multitude d'informations, et au soir du 14 octobre, vous pourrez consulter et visualiser les résultats en temps réel, en fonction de l'évolution du dépouillement.

Promotion du don d'organes

beldonor.be

Parler du
don d'organes
n'est plus tabou.
Je me renseigne,
j'en discute
avec mes proches,…
Et je décide !

Pour en savoir plus

www.beldonor.be
02 524 97 97
beldonor@sante.belgique.be

Ed. resp. : Dirk Cuypers, Place Victor Horta 40 bte 10, 1060 Bruxelles - D/2012/2194/50

service public fédéral
SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

.be

beldonor.be

Puis-je faire une déclaration pour mon enfant ?

Non. Selon la loi, les parents peuvent uniquement émettre une opposition pour leur enfant.

La mort cérébrale, c'est quoi ?

C'est la destruction irréversible du cerveau due à un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien, etc. Le diagnostic de mort cérébral est établi sur base de signes cliniques et éventuellement d'examens complémentaires. Il doit être posé par trois médecins, qui sont toujours indépendants des équipes de prélèvements et de transplantation.

Quels organes peut-on prélever ?

On peut prélever les organes dits « nobles », dont on ne peut se passer pour vivre comme le cœur, les poumons, le foie, les reins, le pancréas, les intestins.

Puis-je choisir les organes que je veux donner ?

Pas dans le Registre National. Celui-ci permet d'émettre un choix « général » : un accord ou une opposition. Mais vous pouvez donner plus de précisions à votre famille, qui sera toujours avertie d'un éventuel prélèvement.

Qui paie les différents frais?

Dès que la mort cérébrale est confirmée, les frais de maintien du donneur sont répartis entre les différents receveurs. En tant que donneur, vous ne devez donc rien payer. Par contre, les frais funéraires restent à charge de la famille du donneur.

Donner mes organes, c'est comme donner mon corps à la science ?

Non. Le don d'organes permet de sauver des vies, pas de faire de la recherche scientifique. Les organes sont directement transplantés chez la personne en attente. Le corps du donneur est ensuite rendu à sa famille.

Le don d'organes

Si ma vie s'arrête, une autre continue…

Parler du
don d'organes
n'est plus tabou.
Je me renseigne,
j'en discute avec
mes proches,…
Et je décide !

.be

www.beldonor.be | 02 524 97 97 | beldonor@sante.belgique.be | beldonor.be

« Entre la vie et la mort, il n'y a qu'un geste : le don d'organes. C'est un relais pour la vie. D'un côté une vie qui s'en va, de l'autre plusieurs vies sauvées. Comme la flamme olympique qui passe d'une main à l'autre et qui donne une chance de vie et d'espoir. »

Claudine et Thierry, parents de Laurent Kremer

Que dit la loi ?

En Belgique, la loi qui encadre les prélèvements et transplantations d'organes date de 1986. Elle est basée sur le principe de « Qui ne dit mot consent » : chaque citoyen belge ou inscrit au registre des étrangers depuis au moins 6 mois est un donneur présumé, sauf s'il a refusé officiellement. Le don d'organes est anonyme. Il n'est pas rémunéré.

Comment puis-je déclarer ma volonté ?

Rendez-vous auprès de votre administration communale, au service Population/Etat Civil. Vous recevrez un formulaire de « déclaration de volonté » sur lequel vous cocherez la ligne de votre choix. Ce document est aussi téléchargeable sur le site **www.beldonor.be**. Une fois rempli, vous devrez l'apporter à la commune où un fonctionnaire l'encodera dans le Registre National. Cette démarche est gratuite. Elle peut être revue à n'importe quel moment.

Etapes du processus du don d'organes

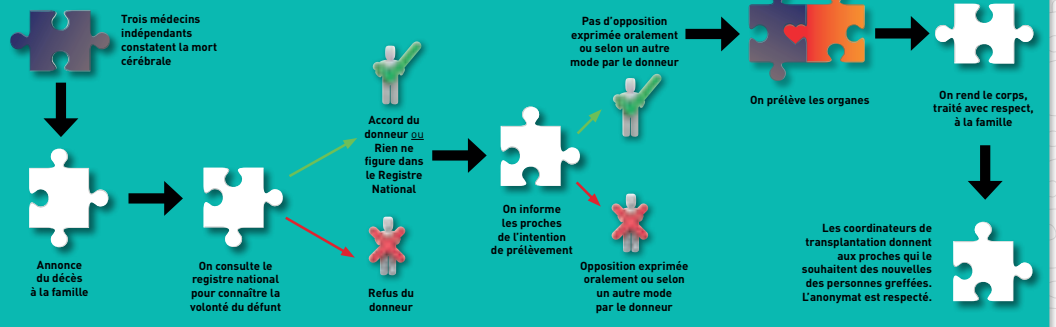

ROYAUME DE BELGIQUE Base légale : AR du 30/10/86 (MB 14/02/87)

www.beldonor.be

Commune: .....

Code postal: .....

Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus <u>après</u> le décès.

Nom-Prénoms: .....

Lieu et date de naissance (jj/mm/aaaa): .....

N° Registre National: .....

Adresse: .....

❑ s'oppose à tout prélèvement d'organes et de tissus (1)
❑ se déclare expressément donneur (volonté expresse)
❑ lève la déclaration d'opposition (1)
❑ lève la déclaration de volonté expresse

(1) Le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

le degré de parenté : .....

Fait à .....

Le .....

Signature du demandeur :

Signature du fonctionnaire,

Cachet de la commune

(1) le cas échéant

Brasserie
Blocry Sonia
Livraison à domicile
dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 b
B-5140 SOMBREFFE
Gsm: 0495 / 89.36.23
Tél: 071 / 888.750
071 / 888.477
Fax: 071 / 888.750
Mail: soniablocry@hotmail.com

Depuis 3 générations

PASSEZ AU SOLAIRE !

BON CADDY

PLUS 150 POINTS PLUS

à l'achat de min. € 35

DELHAIZE

Valable du
17/09/2018
jusqu'au
14/10/2018 inclus
Valable uniquement dans notre magasin.
Non cumulable

Heures d'ouverture : Lundi 13h - 19h - Mardi, mercredi et jeudi 8h30 - 19h
Vendredi 8h30 - 20h00 - Samedi 8h30 - 19h - Dimanche 8h30 - 12h30

Route Provinciale 98 • 1450 Chastre • 010/65 49 79

DELHAIZE AD

Audibilis
Centre Auditif

Benoît DIERGE
Audicien

- *Appareils discrets et performants*
- *Essais sans engagement*
- *Réglage et nettoyage de votre appareil*

Rue Joseph Marvel, 22 - 5032 Corroy-le-Château
sur rendez-vous : 0473/89 25 81
P
www.audibilis.be • info@audibilis.be

Conseils au jardin

La paresse, péché capital ou vertu cardinale? En jardinage en tous cas, elle n'est pas à négliger! Pour faire face à la pénurie d'eau, voyons quelques trucs et astuces, qui risquent d'être fort utiles dans les prochaines années.

Un jardin met au moins trois ans à se mettre en place, pour que les plantes s'enracinent correctement, trouvent leur équilibre, se développent. Prenez le temps d'observer la végétation spontanée, souvent indicatrice d'une nature de sol (humide, acide...) ou d'observer la course du soleil dont il faudra tenir compte pour placer la bonne plante au bon endroit. Traînez au jardin, à toute heure, et prenez des notes. Cela vous évitera bien des déceptions! Et s'il ne sert à pas à se prélasser, à quoi bon avoir un jardin?

La bonne plante au bon endroit

Choisissez des variétés adaptées à nos sols et notre climat; privilégiez également les essences mellifères, pour apprécier le ballet des papillons, syrphes et autres abeilles. Dans vos parterres, densifiez raisonnablement. Il n'est pas très utile ne laisser des espaces nus entre vos plantes; cela facilite l'évaporation, cela génère un travail inutile ...et parfois douloureux pour les articulations. Des couvre-sol peuvent compléter la palette des couleurs et étaler la période de floraison: Aspérule odorante, Cornouiller du Canada, Fraisier des bois, Pervenche, Lamier... les possibilités sont nombreuses, et il est même possible de choisir des essences mellifères, favorables aux insectes pollinisateurs. Autrement, le paillage organique est fort utile.

La récup', c'est top

Issu de vos travaux de taille hivernale au jardin, le broyat ralentira la percée des mauvaises herbes, nourrira le sol et diminuera l'évaporation naturelle en cas de forte chaleur. Disposé en couche de 5 à 8 cm, il peut tenir toute une saison, jusqu'aux prochaines tailles. En plus, s'il est produit sur place, on ne fait pas circuit plus court! C'est toujours mieux qu'un tapis d'écorces de Pin des Landes sur un géotextile, à travers lesquels aucun ver de terre ne pourra faire son travail de digestion du sol... Certains utilisent les tontes de pelouse; à privilégier plutôt sous les haies car le rendu est moins joli.

Enfin, ça paraît évident mais pas toujours présent dans nos jardins, mettez en place un collecteur à eau de pluie, pour l'arrosage. Il vaut mieux en effet utiliser de l'eau de récupération que de l'eau potable pour arroser ses choux... Veillez à le placer à 50 cm du sol, sur quelques blocs de béton par exemple, simplement pour remplir un arrosoir. Ce sera toujours moins fatigant que de plonger le bras tout au fond de la cuve : soyez un paresseux malin !

Subventions à la plantation

Le saviez-vous? La Région wallonne et la Province du Brabant wallon proposent des aides financières pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres. Pourquoi ne pas en profiter?

Une haie, c'est comme une forêt, mais en ligne. Visuellement, cela structure le paysage, et le rend moins monotone; cela stabilise le sol contre l'érosion, et cela diminue l'impact du vent dans les endroits exposés. Surtout, sur le plan biologique, une haie offre le gîte et le couvert à une foule de petits animaux. Oiseaux, insectes, rongeurs ou lézards y trouvent à la fois un refuge et un garde-manger, au sol ou dans les branches, et une route plus sûre pour se déplacer sur leur territoire.

Un coup de pouce public pour les privés

Depuis 2016, la législation a été revue, pour permettre aux particuliers de solliciter une aide régionale dès qu'ils envisagent 20 mètres de haie, contre 100 auparavant. Les arbres fruitiers sont également visés, car un verger de haute tige peut être soutenu financièrement par la Direction de la nature du Service public de Wallonie. La Province du Brabant wallon, elle aussi, encourage ces initiatives privées, en proposant un soutien aux particuliers désireux de planter une haie. La Région va encore plus loin, en proposant une subvention à l'entretien des haies, saules têtards et autres taillis. Dès lors, pour autant que certaines exigences soient rencontrés (diversité d'essences indigènes ou de variétés fruitières, espacements, etc.), vous pouvez solliciter un soutien régional en vous rendant sur le site http://biodiversite.wallonie.be, sous l'onglet «Agir», rubrique «subventions à la plantation», ou auprès de la Province via l'adresse mail haies@brabantwallon.be.

Producteurs locaux

Enfin, le sommet de la démarche serait de se fournir chez un producteur local, ou à tout le moins d'opter pour des variétés fruitières issues d'un terroir proche. A Chastre et dans les environs immédiats, vous trouverez plusieurs pépiniéristes passionnés qui vous guideront dans vos choix: une rapide recherche sur Internet vous donnera leurs coordonnées respectives. Attention, aucune subvention ne sera accordée après une plantation; seule l'acceptation du dossier et la confirmation de la subvention vous donneront le feu vert.

Au chevet des rivières

Malgré près de 35 km linéaires cumulés, nos cours d'eau sont discrets dans le paysage de Chastre. Leurs riverains connaissent bien leur existence, mais beaucoup ignorent qu'elles ont besoin de soins réguliers. Prêts pour le grand plongeon?

Comme chaque année, des bénévoles ont arpenté cet été quelques kilomètres à la recherche de Balsamines de l'Himalaya, une petite plante invasive qui abîme les berges des cours d'eau. Cette action est coordonnée par le Contrat de rivière Dyle-Gette (www.crdg.eu), une asbl supra-communale qui mène des actions concrètes sur l'ensemble du bassin de la Dyle et de la Gette (inventaire de points noirs, sensibilisation scolaire, arrachage de plantes invasives...). A l'invitation du Service environnement, une douzaine de bénévoles ont participé à une ou plusieurs demi-journées d'action dans la Houssière et dans l'Orne. Avec pour résultat très encourageant ...d'avoir fait chou blanc! Arrachées depuis huit ans, les Balsamines ont ainsi probablement disparu de nos cours d'eau. Il reste à maintenir une veille pour éviter leur réapparition, mais Chastre est dans le duo de tête (avec Lincent) des communes à la pointe de la lutte. Merci à tous ceux qui ont participé à ces campagnes annuelles!

Nettoyer les fonds

Une autre asbl a bénéficié cette année d'un financement provincial pour mener une opération de collecte des déchets présents dans le lit de l'Orne, à Blanmont. Aer Aqua Terra (https://aeraquaterra.wordpress.com) est née dans le sillage du CRDG, à l'initiative d'un couple de défenseurs de l'environnement. Chez nous, ce sont près de 100 kilos de déchets qui ont été récoltés en mai 2018, sur seulement un à deux kilomètres de l'Orne: de nombreuses bâches, sacs plastiques, cannettes, lingettes, jantes de voiture, pneus, textiles... Les rivières ont longtemps servi de décharge, et en subissent encore les conséquences puisque ces déchets ne se décomposeront pas avant quelques centaines ou milliers d'années. En particulier, les lingettes jetables sont pointées du doigt, car de trop nombreuses habitations ne sont pas encore reliées à l'égout (alors que c'est obligatoire lorsqu'il existe en voirie) et que le réflexe est de jeter ces lingettes dans la cuvette des WC. Or, bien qu'elles soient parfois renseignées comme étant dégradables dans l'eau, force est de constater que le fabricant a sans doute omis de préciser le nombre de siècles nécessaires... Résultat, ces déchets diffus encrassent les rivières, ou les stations d'épuration.

Entretenir les berges

Enfin, la Province du Brabant wallon assure l'entretien des lits et des berges de nos cours d'eau, presque tous classés (selon la surface du bassin versant) en seconde catégorie. Cela représente chaque année des curages localisés (pour évacuer les sédiments trop épais), du faucardage (l'enlèvement de la végétation trop abondante sur les berges) ou des élagages et abattages. Ces derniers suscitent parfois de l'incompréhension chez certains, mais sont effectués dans des délais très courts qui ne parviennent pas toujours à respecter la période de nidification. Une meilleure concertation sera envisagée à l'avenir avec les naturalistes bénévoles pour convenir des dates d'opération .

Journée de l'arbre 2018

Trois petits fruits et puis s'en vont... Le samedi 24 novembre (entre 9 et 12h), nous vous offrirons trois plants à installer chez vous, au jardin, dans le cadre de la Semaine de l'arbre. Cette année est placée sous le signe des petits fruits, qui seront mis à l'honneur: framboisiers, cassis et groseilliers notamment. Un toute-boîte suivra dans les semaines qui précèdent l'événement .

Muettes, les tombes ?

La modification récente des méthodes d'entretien de nos cimetières a permis le retour d'une diversité écologique que l'on ne soupçonne pas forcément. Pas encore un jardin extraordinaire, certains valent toutefois qu'on s'y arrête.

Le cimetière de Saint-Géry est implanté en marge du village, depuis le début du XXème siècle. Probablement verdoyant à ses débuts, il s'est progressivement minéralisé, entouré par ailleurs de champs gérés en agriculture conventionnelle. Puis il fut rejoint par la Cité, un hameau construit de toutes pièces par la société de logements sociaux Notre maison; des jardins et un espace vert commun ont réapparu à proximité du cimetière, lui-même agrandi. En 2015, enfin, les pulvérisateurs ont rendu leur dernier souffle empoisonné à cet endroit, et les allées ont été partiellement revégétalisées.

Dans le cadre de la convention «cimetière-nature» proposée par le Service public de Wallonie, un inventaire botanique devait être fait. Quelle surprise, ce sont à peine trente espèces différentes qui ont été observées à cet endroit. De plus, nombre d'entre elles ont été apportées par la main de l'homme, plantées ou semées. Néanmoins, le chiffre est encourageant, sur une surface aussi longtemps minéralisées. En marge de ces plantes, ce sont plusieurs oiseaux et insectes qui y sont observés, sans toutefois pouvoir être identifiés: amis naturalistes, aidez-nous!

La mare à neuf

La mare située aux abords de l'Administration communale a bénéficié de traitements, ces dernières années, avec le soutien de la Province du Brabant wallon. Une idée de sortie avec les enfants?

La petite mare située à l'ouest du Square de Lespignan est peu connue des Chastrois, mais accessible à tous. Initialement destinée à recueillir les eaux drainées sous l'ancien terrain de football, son niveau varie fortement; elle est ainsi actuellement à sec, mais sera sous eau à la fin de l'hiver. C'est un endroit privilégié pour l'observation de la petite faune liée aux milieux humides, telle que crapauds et grenouilles, libellules, canards...

Avec le soutien financier de la Province du Brabant wallon, dans le cadre de son appel à projets «biodiversité», nous avons pu opérer à deux reprises, en 2017 et 2018. La première année a été mise à profit pour conduire un curage partiel du fond de la mare, de manière à dégager l'excédent de sédiments accumulés, surtout liés aux feuilles d'arbres. En 2018, nous sommes intervenus pour faire étêter les saules têtards qui bordent le côté sud, et abattre les aulnes qui y avaient poussé. L'objectif est ici de remettre la surface en lumière, car une mare obscure est nettement moins propice à l'équilibre de l'eau.

Ainsi, avec un verger de variétés anciennes, un potager communautaire et le bois communal, la mare complète un circuit d'un à deux kilomètres à travers la gestion environnementale de votre commune .

Exposition temporaire à la Maison communale

Du 1er au 31 octobre, Madame Cathy NYS exposera temporairement ses œuvres, dans le hall de la Maison communale.

Madame Nys de Villeroux, est membre de l'Académie de peinture de Chastre dirigée par Monsieur Guy Némerlin et est la 11ème artiste à exposer temporairement ses œuvres à la Maison communale.

L'exposition sera accessible au public tout le mois d'octobre 2018 pendant les heures d'ouverture de la commune: du lundi au jeudi de 8h à 16h, le vendredi de 8 h à 14h30, le mercredi de 18h à 19h et le samedi matin de 10h à 12h.

Madame Nys sera présente à l'exposition tous les mercredis d'octobre de 18h à 19h .

Fragments d'instants réunis le temps d'une vie errante, dans l'infinie éternité de l'Univers.... Fragments d'instants choisis le temps de ma vie.

Soleil et rosée du matin annoncent les caresses du jour.
Cendres et lumière du soir inondent les cœurs d'espoir.
Des mots, des gestes et des musiques pour dépasser la simple représentation du monde ...
Des encres, des huiles, des pastels, des papiers, des toiles, des pinceaux, des fusains, des crayons pour exprimer l'invisible, l'inaudible, l'intouchable ... pour aller au-delà des apparences.

Du 3 au 25 novembre 2018, Madame Lenoir exposera ses aquarelles, dans le hall de la Maison communale.

Madame Lenoir de Cortil sera la 12ème artiste à exposer temporairement ses œuvres à la Maison communale.

L'exposition sera accessible au public durant la période, pendant les heures d'ouverture de la commune: du lundi au jeudi de 8h à 16h, le vendredi de 8 h à 14h30, le mercredi de 18h à 19h et le samedi matin de 10h à 12h.

Les aquarelles de Madame Lenoir seront proposées à la vente et les bénéfices de ces ventes seront reversés au profit du Télévie

Funérailles Eugène TASSIN

Nous réalisons tous travaux de cimetière

À VOTRE SERVICE
JOUR & NUIT - 7 JOURS SUR 7

10 rue Chapelle St-Anne - 1457 Walhain
(face au centre sportif)

010 655 205 - **0476 299 019**
tassin.walhain1457@gmail.com

Partout en Belgique et à l'étranger
sur simple appel téléphonique

- *Funérarium • Salle de réception*
- *Parking aisé • Toutes assurances décès*
- *Crémations et embaumements*
- *Grand choix de fleurs, plaques souvenirs*
- *Monuments funéraires*
- *Nous rédigeons vos avis nécrologiques, faire-part, remerciements, souvenirs, anniversaires.*

saris
LEADING IN TRAILERS

NOUVEAU

REMORQUES 'SARIS' 636,50€TTC

L'OASIS DES LOISIRS

69 chaussée de Gembloux
TONGRINNE (Sambreffe) - 071/88 99 15
oasisloisirstongrinne@skynet.be

Pharmacie de Chastre

Heures d'ouverture
9h - 12h30 — 13h30 - 19h
et samedi matin 9h - 12h30

Route Provinciale 100 B - tél. : 010 65 50 70

Réduisez vos factures... grâce aux primes Energie :

Afin de réduire vos coûts de chauffage, pensez d'abord à réduire les besoins en chaleur avant d'investir dans les moyens technologiques.

En effet, sachant que 30% de la déperdition de chaleur à lieu par le toit, 20% par les murs, 15% par les fenêtres et 10% par le sol... il est peu utile d'installer une nouvelle chaudière performante ou une production d'énergie verte si votre habitation n'est pas isolée.

Pour vous aider à économiser l'énergie et donc réduire vos factures, la Région Wallonne peut vous octroyer des primes pour l'isolation thermique de votre toit, de vos murs et de votre sol. Pour cela il faudra que l'isolation atteigne une résistance thermique minimale de 4.5 m^2K/W pour le toit et de 3.5 m^2K/W pour les murs isolés par l'extérieur et pour le sol isolé par la cave. La prime s'élèvera alors à 15€ par m^2 de toiture, 25€ par m^2 de mur et 10€ par m^2 de sol isolé, avec un maximum de 150m^2 subsidiable.

Sachez aussi, que dorénavant, seule l'isolation thermique du toit peut encore être réalisée soi-même.

En ce qui concerne les systèmes de chauffage et/ou de production d'eau chaude performants, une prime forfaitaire est accordée pour l'installation d'une chaudière gaz à condensation (200€), une pompe à chaleur combinée chauffage et eau chaude sanitaire (1.500€) ou seulement eau chaude sanitaire (750€), une chaudière biomasse (1.750€) et un chauffe-eau solaire (1.500€).

Et si vous souhaitez les conseils d'un expert énergétique pour vous aiguiller sur les travaux à effectuer, vous pouvez aussi obtenir une prime de 220€ pour la réalisation d'un audit énergétique.

Dans certains cas, les montants de base énoncés ci-dessus pourront être majorés:

En effet, en fonction de la catégorie de revenus de votre ménage, les montants de base des primes énoncés ci-dessus pourront être multipliés par 1,5, 2 ou 3.

De plus, les primes peuvent être une seconde fois majorées, toujours en fonction de la catégorie de revenus (+10%, +20% ou +30%), si vous faites réaliser simultanément plusieurs travaux économiseurs d'énergie.

Pour pouvoir bénéficier des primes énergie, vous devez:

- disposer d'un droit réel sur le logement faisant l'objet des travaux,
- avoir des revenus imposables inférieurs à 93.001€,
- au plus tard dans les douze mois après la liquidation de la prime, occuper le logement à titre de résidence principale sans y exercer d'activité professionnelle durant minimum cinq ans ou mettre gratuitement et à titre de résidence principale la totalité du logement à disposition d'un parent pour une durée minimale d'un an ou mettre le logement à disposition d'une agence immobilière sociale durant minimum six ans,
- vous engager à accepter les visites de contrôle de l'administration.

Finalement, votre logement doit être situé en Wallonie et avoir connu une première occupation en tant que logement il y a 20 ans minimum.

Tenez aussi à l'esprit que les primes ne peuvent dépasser 70% des factures TVAC.

La procédure pour obtenir la/les primes se déroule en trois étapes:

1. Préalablement à la réalisation des travaux, il faut obligatoirement envoyer le formulaire «Avertissement préalable».
2. Après avoir reçu l'accusé de réception de l'avertissement préalable envoyé par l'administration, vous avez deux ans pour faire réaliser les travaux.
3. Finalement, introduisez la demande de primes dans les quatre mois après la date de la facture finale.

Hormis les primes Energie, il existe aussi les primes à la rénovation dans lesquelles on retrouve entre-autre une aide financière pour le remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage (40€/m^2 avec un plafond de 40m^2) et une seconde pour le remplacement de la toiture.

Finalement, il existe aussi deux prêts à tempérament à 0% pour réaliser un ou plusieurs travaux de rénovation et économiseurs d'énergie. Le montant minimum empruntable est de 1.000€ et le maximum empruntable est de 30.000€. Ces prêts nommés Ecopack et Rénopack sont proposés par la Société wallonne de Crédit social (SWCS) et le Fonds du logement des familles nombreuses (FLW).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consultez les pages web:

Energie de la Région Wallonne: https://energie.wallonie.be

SWCS si votre ménage compte max. deux enfants: www.swcs.be

FLW si votre ménage compte plus de 2 enfants ou si vous êtes propriétaire-bailleur: www.flw.be

N'hésitez pas non plus à prendre rendez-vous avec Monsieur T. LAVIGNE, Conseiller énergie au 010/ 65 44 96 .

Marché de Noël des 1 et 2 décembre 2018

Notre traditionnel Marché de Noël sera installé aux abords de la Maison communale, les 1 et 2 décembre 2018, sous chapiteaux chauffés avec plancher.
Des emplacements sont disponibles, pour les artisans qui le souhaitent aux conditions suivantes:

- 60€ pour un emplacement comprenant 1 table, deux chaises et un point électrique

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Van Meensel – 010/65.44.86 ou cecile.vanmeensel@chastre .be

Chastre : un projet d'habitat collectif pour vivre chez soi mais sans solitude

Aujourd'hui, de nombreuses personnes plus âgées recherchent des solutions pour continuer à vivre de manière autonome tout en évitant l'isolement et en s'assurant une certaine sécurité.

Ces solutions existent!

La Société de logement public Notre Maison y contribue en construisant des habitats conçus dans le but de favoriser l'indépendance de chacun et l'ouverture sociale par des espaces communs.

Un habitat collectif pour seniors à Chastre

Encouragé par son expérience positive en matière d'habitat groupé, Notre Maison a développé un nouveau projet d'habitat collectif à Chastre, dont l'objectif est de proposer une solution de logements privés, agencés autour d'espaces communs permettant de développer une réelle dynamique par et pour les locataires. En vieillissant, de nombreuses personnes se posent des questions sur leur manière de vivre: seul? en colocation? avec quelle sécurité?... L'habitat collectif répond à cette idée de sécurité, renforcé par les notions de respect, de solidarité et d'entraide.

Appartements à louer

Dans un cadre de vie épanouissant, huit appartements 1 chambre, sont aujourd'hui disponibles à Chastre, rue du Tumulus. Chaque appartement de +- 45m^2 dispose d'un salon-salle à manger, d'une cuisine semi-équipée, d'une salle de douche et d'un WC séparé. Le bâtiment est adapté aux seniors ou personnes à mobilité réduite car il dispose d'un ascenseur, de douches italiennes et d'accès PMR.

Les espaces communs s'agencent autour d'une grande cuisine équipée avec salon/salle-à-manger, d'une buanderie et de locaux de rangement. Une chambre d'amis est également accessible avec sa salle de bain. Et pourquoi ne pas commencer par développer un potager collectif dans le grand jardin commun?

Une vie sociale qui maintient en forme!

L'accent sera porté sur la motivation des candidats à s'impliquer dans la vie collective. Chacun reste libre d'y participer, mais l'expérience nous prouve qu'une certaine stimulation bénéfique naît de ces activités. Des activités qui naîtront des qualités et des complémentarités de chaque locataire.

Qui peut y accéder?

Les appartements seront attribués à des personnes de 60 ans et plus, isolées, dont les revenus annuels imposables ne dépassent pas 42 400€. Les loyers seront calculés en fonction des revenus, allant de 235€ minimum à 580€ maximum (hors charges).

Intéressés?

Une séance d'information sera organisée fin septembre par la société Notre Maison. Merci de nous contacter si vous souhaitez y participer et rentrer votre dossier de candidature pour un logement. Info: Marie Deputter, 010/84 85 57, marie.deputter@notremaison.be, www.notremaison.be

Plus d'offres de logements Notre Maison sur la Commune.

Notre Maison dispose de 3 appartements 2 chambres, rue du Tensoul, 7 à Cortil-Noirmont.

Deux sont situés au premier étage (72m^2), le troisième au deuxième dans les combles (91m^2). Les appartements, très lumineux, sont composés d'un hall d'entrée, d'une cuisine (non-équipée), d'un grand salon/salle à manger, d'une salle de douche et d'un WC séparé, et de deux chambres. Des espaces de rangements (buanderie et cave) sont également disponibles. Un agréable et grand jardin donnant sur les champs est accessible à tous.

Loyers de 554€ à 592€. Infos et conditions: Marie Deputter, 010/84 85 57, marie.deputter@notremaison .be , www .notremaison .be

Consultation enfant

Avenue des Bouleaux n°15 à Chastre

Septembre => jeudi 20, lundi 17

Octobre => jeudi 4, jeudi 25, lundi 15

Novembre => mardi 6, jeudi 22, lundi 19

Décembre => jeudi 06, jeudi 20, lundi 17

Le jeudi c'est de 9h à 11h et le lundi de 16h30 à 18h. Pour le mardi 6 novembre, c'est de 9h à 11h

Sur RDV au 0485/54.18.72.

Dépistage visuel

le lundi 26 novembre au matin

le mardi 18 décembre après-midi

lieu pas encore connu

Sur RDV au 0485/54.18.72.

Massage bébé:

Les dates seront communiquées ultéieurement

Bébé rencontre pour les enfants de 0 à 3 ans

Il s'agit d'un lieu d'accueil pour enfants de moins de 3 ans et leurs parents.

Ces matinées visent la socialisation précoce du petit par la rencontre d'autres enfants et adultes. La première partie est consacrée à la psychomotricité, la communication/yoga, la musique et l'éveil artistique, en collaboration avec les Jeunesses Musicales. La seconde partie propose d'échanger et partager entre adultes pour contribuer à relativiser les difficultés qu'ils rencontrent dans leur fonction éducative et constituer un soutien à la parentalité, pendant que les enfants jouent avec le matériel mis à disposition.

Infos pratiques:
Reprise le 14 septembre 2018
Lieu: espace enfance Av. des bouleaux, 15 à Chastre
Dates: Tous les vendredis de 9h30 à 11h30 (sauf les vacances scolaires)
Prix: 1€/enfant
Infos et Inscriptions: 0498/54.12.88 (Lekeux Laura)

TROUVER UN EMPLOI
Je ne parviens pas à décrocher un entretien de recrutement
Je redoute ces entretiens, je ne sais pas comment me présenter
Je ne sais pas comment rédiger mon CV, ma lettre de motivation
Je ne sais pas quel emploi je veux, exactement
….

CLAIRES-VOIES asbl
45, route Provinciale, **CHASTRE**

REORIENTATION PROFESSIONNELLE
J'ai besoin de changement, mais pour faire quoi ?
Je voudrais faire le bilan de mes compétences et capacités
Je redoute le changement, pourtant j'en aurais besoin
J'ai des rêves, mais comment les réaliser ?
….

RELATIONS à L'AUTORITE
Les relations avec ma direction sont tendues
Je ne parviens pas à me faire entendre
Je reçois des reproches justifiés ou non
Je ne comprends pas mes dirigeants
…
Je prends tout sur moi, je n'arrive pas à déléguer
On me trouve trop autoritaire
J'ai du mal à m'imposer
J'ai l'impression de parler aux murs !
….

BURNOUT, BOREOUT
Je suis à bout au boulot, je n'en peux plus, je vais craquer
Je manque d'envie, de motivation, d'enthousiasme, je m'ennuie
Je ressens du harcèlement, de la manipulation, j'ai besoin d'y voir clair
Je me sens dépassé-e, inutile
….

ORGANISATION
Je ne sais plus par quoi commencer, je m'organise mal
J'ai tendance à tout reporter à plus tard
Je me sens sous stress, je stresse mon entourage
J'éprouve des difficultés à me fixer des priorités
…

COMMUNICATION, RELATIONS
J'éprouve des difficultés à m'exprimer
Je ne parviens pas à me faire entendre
Je vis des tensions conflictuelles
On me reproche certains comportements
Je redoute les conflits, je n'arrive pas à dire non
Je ne me sens pas respecté-e
Je n'exprime pas assez mes besoins
On me reproche de l'agressivité, des excès
Je m'emporte malgré moi
….

Le coaching est au cœur de notre métier depuis plus de vingt ans. Nous intervenons au sein d'entreprises, de PME et d'associations.
Nous avons décider d'ouvrir nos activités à un public plus large, au sein de notre commune; nos prix sont très démocratiques.

Vous souhaitez dynamiser votre recherche d'emploi ?
Vous voulez retrouver de la confiance, de l'enthousiasme ?
Vous désirez améliorer vos compétences et capacités relationnelles ?
Vous avez besoin d'aide pour sortir de situations professionnelles ou personnelles difficiles ?

Des coachs dûment formés, professionnels vous proposent leurs services.
Ils accompagnent le développement professionnel et personnel,
individuellement ou en groupe.
Des renseignements ?
Tél : 0475 89 23 05 **Mail : langeromechristian@gmail.com** **Site : www.claires-voies.be**

GARAGE Thunissen GENTINNES

Réparations toutes marques !
Entretien, échappement, amortisseur, petite carrosserie, etc.

Diagnostic électronique avec ou sans RDV !

Horaires :
Du mardi au vendredi : 8.30 – 18.00
Ouvert le samedi de 8.30 – 16.00
Fermé le Lundi.

Rue Golard, 3 - 1450 Gentinnes
071.88.52.50
garagethunissen@gmail.com

Rejoignez-nous sur :

sainbiose

071 87 55 62
chée de Bruxelles 21
5140 SOMBREFFE
Ouvert
du mardi au vendredi de 9h30 à 18h30
et le samedi de 9h à 18h

NEW ! www.sainbiose.net

FUNERAILLES **PHILIPPART**

FUNERARIUMS - FLEURS
ARTICLES FUNERAIRES

5, ch. de Bruxelles - **SOMBREFFE** - Place de Flavigny, 3
071/876 999 - 0475/86 76 82 - lesfuneraillesphilippart.be

ÉTABLISSEMENTS
DELVAUX

- Aménagement et entretien de jardins
- Abattage - Élagage - Broyage
- Pose de clôtures - Bekaert - béton - bois
- Réalisation de terrasses tout type de matériaux
- Réalisation d'allées d'accès
- Terrassement - Nivellement - Décaissement
- Tranchée de raccordement
- Mur en billes de chemin de fer - Azobé ...
- Évacuation des déchets par container
- Dalle de béton pour chalet - box - etc.
- Devis pour assurances

GSM 0475 710 393
J.MARC.DELVAUX@GMAIL.COM

RUE DES ÉCOLES, 8
1450 CHASTRE

La résidence service - Alternative pour les plus de 60 ans dont le domicile ne répond plus à leurs besoins mais désireuses de garder un maximum d'autonomie en toute sécurité.

Ces appartements adaptés leurs permettent de mener une vie indépendante tout en disposant de services auxquels elles peuvent avoir librement accès (repas, service entretien, service infirmier d'urgence, animations,...).

Des équipements collectifs sont mis à disposition des résidents (restaurant, salle polyvalente, laverie,...).

Un système d'appel, via un **numéro de téléphone interne direct**, permet aux résidents d'avoir une assistance en cas de problème urgent **24h/24 et 7 jours/7.**

Les Ardenelles
Rue Ardenelles, 37 - 5140 Sombreffe
071/888284

Notre jumelage avec Saint-Denis-sur-Richelieu au Québec et la 9ème Promenade gourmande

5652 kilomètres, c'est la distance qui nous sépare de Saint-Denis-sur-Richelieu, un petit village bien sympathique du Québec, planté à 40 minutes de Montréal et jumelé avec l'entité de Chastre depuis le 19 septembre 2008. Les comités respectifs vous proposent une approche d'échanges tout en respectant la philosophie de la charte du jumelage.

Afin de maintenir un lien entre Chastroises et Chastrois, régulièrement nous organisons des visites d'expositions, spectacles, conférences, ainsi que la célèbre Promenade gourmande du 3ème dimanche d'octobre, un moment fort apprécié par les habitants.

Le principe est très simple!

Des habitants de Chastre se proposent de recevoir à domicile 5 à 6 personnes pour une partie d'un repas.

D'autres reçoivent pour l'apéro, d'autres pour l'entrée, d'autres encore pour le plat et on termine par le dessert tous ensemble à la salle Espace 2000 à Blanmont.

L'organisation de la tournante est mise en place par le comité de telle façon qu'à chaque étape vous rencontrerez d'autres personnes.

Si cette formule de rencontre vous plaît, vous acceptez d'offrir votre hospitalité, de relever le défi et d'organiser une partie du repas: un apéro ou une entrée ou un plat principal...

Vous souhaitez participer à la promenade et seulement préparer un dessert, c'est tout à fait possible.

Alors laissez-vous tenter par cette formule originale qui en a déjà charmé plus d'un.

Bloquez déjà cette date du 21 octobre dans votre agenda...!

Vous souhaitez faire un voyage au Québec à l'occasion de vos futures vacances... N'hésitez pas à nous contacter, nous vous aiderons à organiser quelques jours de votre séjour au Québec à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Quelles sont les conditions à remplir?

- la démarche est réservée aux habitants (ou ex-habitants ayant déjà participé et participant à des activités du jumelage)
- le groupe est limité à 6 personnes maximum
- la période de séjour à Saint-Denis est de 3 à 5 jours (identique pour tout le groupe)
- il doit y avoir réciprocité, c'est-à-dire accepter d'offrir également l'hospitalité.

Quelle est la marche à suivre?

- prendre contact avec le comité dans un délai suffisant pour permettre l'organisation du séjour tout en stipulant la date souhaitée pour la visite.
- après validation par les 2 comités, l'accueil à Saint-Denis-sur-Richelieu pourra être organisé

Informations auprès de:
Serge Blondiau 0499/582902 ou sbl@skynet.be
Marcel César 0476/404828 ou cesar-marcel@yahoo.fr
Bernard Vansteelandt 010/656898 ou bernard.vansteelandt@skynet.be
Bernard Van Parys 0476/759329 ou bvanparys@hotmail.com
Daniel Neys 0494/363016 ou neys.daniel@yahoo.fr

Jeu de poches... un moment de convivialité !

Cela ne vous a certainement pas échappé, le comité de jumelage Chastre – Saint-Denis organise régulièrement différents événements dans notre commune. Si les bénéfices permettent d'offrir l'une ou l'autre visite aux Québécois lorsqu'ils viennent en Belgique, le but premier est de passer un bon moment entre Chastrois.

Le 19 août, la coupe du monde du «jeu de poches» a eu lieu. Pour rappel, il s'agit d'un jeu d'adresse dont le but est de lancer un sac rempli de pois cassés dans une cible. Pas bien compliqué mais très convivial... Durant les différentes éliminatoires, la quarantaine de participants ont pu profiter des délices d'un barbecue concocté par notre chef Jean-Pol!

La journée s'est très bien déroulée et il a été agréable de se retrouver afin de partager un excellent moment.

Merci à tous les participants et à l'équipe gagnante Marcel et Thierry qui ont remporté un superbe cadeau offert par le comité .... A la demande générale, on remettra ça l'année prochaine !

Surfez sur le site https://www.chastrest-denis.com et participez à nos événements en vous y inscrivant ou contactez-nous sur info@chastrestdenis.com, ou directement un des membres du comité.

Concours

Concours du N°75

Voici la grille correctement remplie du numéro 75 !

Nous avons reçu quelques 14 grilles correctement remplies des mots croisés que nous vous proposions lors du concours du numéro précédent. La personne qui se rapprochait le plus de cette question subsidiaire est Mr. Philippe MATHIEU de Gentinnes qui remporte donc le concours. Toutes nos félicitations à Mr. Mathieu qui recevra donc son cadeau dans les prochains jours et merci à tous les participants.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	N	E	C	R	O	P	O	L	E	■	Z
2	U	■	H	E	L	A	■	I	■	■	U
3	M	U	A	S	■	P	R	E	N	O	M
4	E	S	S	■	F	R	A	■	E	■	B
5	R	■	T	R	A	I	T	S	■	L	A
6	O	C	R	E	■	K	■	O	D	E	■
7	S	P	E	C	T	A	C	L	E	■	A
8	■	■	■	A	H	■	L	■	U	M	U
9	V	I	L	L	E	R	O	U	X	■	X

Concours du N°76

Pour ce numéro 76, nous vous proposons une grande charade dont voici les définitions :

- Mon premier est une note de musique.
- On s'assied souvent sur mon deuxième.
- Mon troisième est la seconde partie d'un prénom bien connu.
- Mon quatrième représente plusieurs « son ».
- Mon cinquième termine une adresse mail.
- Mon sixième est le féminin de « le ».
- Mon septième est parfois très collant.
- Mon huitième n'est pas d'accord avec « plus ».
- Mon neuvième termine la maison.
- Il vous faudra deviner mon dixième et tout le reste !

Mon tout est une citation qui fait sourire mais qui se vérifie jour après jour !

Questions subsidiaire : Combien de réponses exactes recevrons nous à cette charade XXL.

Nom : .....Prénom :.....

Adresse :.....

Voici la charade : .....

.....

.....

Nombre de réponses exactes : .....

Merci de votre participation !

Télévie

La meilleure année pour le Télévie de la Promesse d'Hélène.

Ils avaient espéré réunir la somme de 30.000€ pour les 30 ans du Télévie mais pour sa 17e édition, le comité «La Promesse d'Hélène» a réussi à réunir la somme impressionnante de 35.000€.

Ils ont remis cette somme sur le plateau de RTL-TVI lors de la soirée de clôture du 21 avril.

En 17 ans c'est plus de 400.000€ qu'ils ont récoltée pour la recherche contre le cancer.

«Chaque année nous organisons de nombreuses activités: le rallye d'ancêtres et touristique, la soirée guinguette, le souper terre et mer, les stands au marché de Noël de Chastre et la vente de sapins, le souper cabaret avec la présence de Richard Ruben, le run & bike et jogging sans oublier les diverses ventes dans les commerces et les écoles de la région. Vous avez été nombreux à répondre présents et nous vous remercions! Je tiens donc à remercier toutes ces personnes qui répondent présentes et qui font de notre action... une réussite! Chaque année, plus d'une vingtaine de bénévoles s'unissent au profit de cette noble cause et s'est en répondant présent que vous nous encourager et vous nous remercier.» explique Hélène Van Parys, présidente du comité.

Ils vous attendent d'ores et déjà pour leur 18e édition.

Retrouvez toutes leurs actions sur www.lapromessedhelene.be ou sur leur page Facebook .

Epicerie de produits en VRAC et locaux

Nouveau à Sombreffe !

Al-terre-native

Epicerie eco-responsable

Produits alimentaires, d'hygiène, cosmétiques et accessoires « zéro déchets »

Ouvert tous les jours de 9h30 à 18h30
Sauf le mardi et le dimanche

info@epicerie-alterrenative.be
www.epicerie-alterrenative.be

Chée de Nivelles 143A
5140 Sombreffe
En face de la pompe Esso

POMPES FUNEBRES
LIBAUX

Funérarium avec parking
Fleurs, articles funéraires
Service jour et nuit
Toutes formalités

081/61 22 70
0475/42 06 97

Rue Gustave Masset, 33 • GEMBLOUX
funerailles.libaux@skynet.be

24h/24

DETHY P & Fils sa
CHAUFFAGE SANITAIRE

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Régulation
- Adoucisseur

Panneaux Solaires & Pompes à Chaleur

VIESSMANN

rue de Corsal, 54
1450 CORTIL-NOIRMONT
081/61 00 43

chauffage@dethy.be

Un RDV pour l'entretien de votre Audi dans les 8 jours ?!
Chez Delvaux Percy, c'est possible !

Delvaux Percy
Chaussée de Wavre, 63 I 5030 Gembloux
081 61 03 46 I www.delvauxpercy.be

DP
DELVAUX PERCY

THQ CHAUFFAGE

Installation
Entretien
Dépannage

Sanitaire
Débouchage
Ventilation

0497 602 383 - info@thqchauffage.be - www.thqchauffage.be

si vous voulez la qualité, n'hésitez pas à nous contacter

Réalisation : sprl REGIFO Edition - Fosses-la-Ville - 071/74.01.37 - FAX : 071/71.15.76 - info@regifo.be - Editeur Responsable : Mr Claude Jossart – Bourgmestre.